

**Participations financières accordées aux familles pour l'année scolaire 2014-2015**

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les participations financières accordées aux familles Castelneuviennes pour diverses activités et fournitures scolaires :

- cantines scolaires : 1,18 € par repas,
- fournitures scolaires : 16 € par enfant,
- participation francas SIPG : selon barème dans un minimum de 5 €,
- participation périscolaire : 30 % du montant à charge,
- aide aux sorties scolaires : 30 % du montant à charge par an et par enfant

**Achat de terrains à la Limallière par la SAFER**

La SAFER a informé la commune sur la vente de terrains cadastrés B1, B2, B3 et B1591 situés à la Limallière et Les Morelles pour une superficie de 2 168 m<sup>2</sup>. La commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles limitrophes. L'intervention par l'exercice du droit de préemption de la SAFER peut être demandée par la commune afin d'acquérir ces parcelles.

**Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. La commune de Châteauneuf rappelle que les collectivités de proximité sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Châteauneuf soutient les demandes de l'AMF.

**Renouvellement des ballons fluo par le SIEL**

Il y a lieu d'envisager des travaux de Renouvellement BF chemin des Giraudières, montée d'Orion, tennis et vallée de Couzon. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

**Aménagement Côte Barot**

Il y a lieu d'envisager des travaux de Aménagement Rue Côte Barot. Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

**Subvention pour l'association « les cavaliers de Châteauneuf »**

Par courrier du 20 mai 2014, l'association "Cavaliers de Châteauneuf" sollicite une subvention pour l'année 2014. Accord pour 200 €.

**Projet intergénérationnel sur le terrain situé au Mollard**

La commune peut acquérir un terrain attenant cadastré C540, 549 et 550 afin de réaliser la construction d'un espace dédié aux activités sportives et de logements destinés aux personnes âgées. Cet achat a d'ailleurs été accepté par la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2013. En parallèle, une étude peut être engagée pour un projet intergénérationnel conduite par le pôle de Coopération Intergénérationnel, sis 2, place du Général Valluy, 42800 Rive de Gier, pour la mise en place d'une petite unité de vie (PUV) et d'une crèche de 25 places sur ce terrain.